




CHARTE 
Ethique

Crédit  Mutuel

Maine-Anjou, Basse-Normandie

Notre Ethique

La charte éthique a été adoptée le 24 septembre 2016 par le conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie.

Elle rappelle les engagements du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et les règles de comportement et de bonne conduite qui en découlent.

Elle complète les dispositions appliquées précédemment. Elle ne les remplace pas.

Fédératrice, elle s'applique à tous, élus et salariés.

Publique, elle sert de référence à nos sociétaires et clients comme aux non-clients, aux organes de contrôle et aux agences de notation pour apprécier la conformité entre nos engagements et nos actes.

Chacun de nous étant acteur du développement du Crédit Mutuel et porteur de ses valeurs aura à cœur de respecter cette charte et de la faire respecter.



Préambule

Le Groupe* Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a pour mission de répondre aux besoins de ses sociétaires et de leur environnement économique et social. Il réaffirme sa raison d'être : une banque mutualiste à dimension humaine, « acteur » du développement de sa région et du Crédit Mutuel. Le sociétaire est la référence de toutes ses actions.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'engage à :

- favoriser la participation des sociétaires à l'activité et la vie statutaire de leur caisse locale* ;
- construire avec ses sociétaires* et clients des relations fortes et durables fondées sur la confiance réciproque, la transparence et le respect des engagements mutuels ;
- être à leur écoute, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés ;
- leur proposer des produits et services de qualité ;
- contribuer au développement local et à l'emploi, en encourageant l'épargne et en la mettant au service de l'économie locale et régionale ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la solution des problèmes de société et au développement durable.

* Voir définitions



The header features a vibrant blue background with a complex geometric pattern of overlapping lines and shapes. Several icons are scattered across the top: a white hexagonal icon with three blue circles inside, a red recycling symbol, and a white molecular structure. The word "Préambule" is written in a large, bold, white sans-serif font, centered horizontally and partially overlaid by the icons.

Préambule

Les caisses locales constituent la base de son organisation ; elles appartiennent, de manière indivisible, à leurs sociétaires. Ceux-ci participent activement à la vie de leur caisse de Crédit Mutuel et élisent démocratiquement les membres des conseils selon le principe coopératif “ un sociétaire, une voix ”.

La Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, la Caisse Fédérale et les caisses locales forment un ensemble solidaire et cohérent.

Ses valeurs fondatrices de solidarité, de responsabilité et de liberté sont partagées par tous ses acteurs et dans toutes ses composantes.

La présente charte éthique fixe les règles de bonne conduite applicables par tous, élus* et salariés, selon les responsabilités exercées.

De portée générale, cette charte est publique.

** Voir définitions*



The background of the header is a vibrant blue with a complex geometric pattern of overlapping lines and shapes. Several icons are scattered across the background, including a white hexagon with three blue circles inside, a red recycling symbol, and a white molecular structure. The word "Définitions" is written in a large, bold, white sans-serif font, centered horizontally and partially overlapping the background elements.

Définitions

Sociétaire

Client ayant souscrit des parts sociales de sa caisse locale et en étant ainsi devenu collectivement copropriétaire. Il a droit de vote à l'assemblée générale de sa caisse et élit les membres des conseils selon le principe " un sociétaire - une voix ".

Élu

Sociétaire élu par les sociétaires en qualité de membre du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel. Ces conseils sont chargés, avec le directeur, de définir les orientations de la caisse. Les conseils s'assurent de la bonne gestion, de la qualité du service rendu et élisent les conseils d'administration fédéraux.

Caisse locale

Société coopérative à capital variable, la caisse locale constitue la base du réseau Crédit Mutuel. Sociétaires et clients y trouvent produits et services notamment de banque, d'assurance et de technologie. À travers leurs représentants, les caisses locales contrôlent l'ensemble du groupe.

Le Groupe

Caisses locales, Caisse Fédérale, Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.



Règles de bonne conduite

Respect des valeurs et des textes

Élus et salariés exercent leur activité dans le respect des valeurs du Crédit Mutuel et en conformité avec :

- les dispositions législatives et réglementaires,
- les statuts, règlements, procédures et normes internes.

Respect de la personne

Élus et salariés traitent chaque personne avec respect et courtoisie en se gardant de toute discrimination et pression qui porterait atteinte à son intégrité.

L'offre des produits et services doit répondre aux besoins et aux attentes du sociétaire client. Une information claire et objective doit lui permettre d'apprécier la portée de ses engagements et des risques éventuels et de faire le bon choix.



Règles de bonne conduite

Devoir de bonne gestion

Élus et salariés, chacun dans le cadre de ses fonctions, s'engagent à :

- agir pour le développement et la pérennité du Crédit Mutuel,
- appliquer la politique du groupe.

Dans leurs décisions et leurs actes, élus et salariés s'efforcent d'agir avec discernement afin de préserver et d'améliorer la qualité des actifs de l'entité dont ils ont la responsabilité et/ou dont ils assument la gestion.

Une vigilance particulière doit s'exercer sur toutes les opérations inhabituelles, notamment celles qui pourraient être liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

Devoir de confidentialité

Élus et salariés s'engagent au strict respect du secret professionnel. Celui-ci couvre les informations sensibles de toute nature dont ils ont connaissance, et notamment l'identité des sociétaires et clients ainsi que les opérations qu'ils effectuent.

Le secret professionnel subsiste après la cessation des fonctions et ne peut être levé que dans le cadre précis des dispositions légales. Les salariés, dans le cadre de leur fonction, disposent d'un accès au système d'information. Ils s'engagent à respecter la confidentialité des données et les libertés individuelles.

Règles de bonne conduite

Devoir de réserve

Dans l'exercice de leurs fonctions, élus et salariés s'obligent à une stricte neutralité d'opinions. Ils veillent à ne pas porter préjudice aux intérêts et à l'image du Crédit Mutuel dans le cadre d'autres activités qu'ils pourraient exercer.

Bénévolat et indépendance des élus

Les élus exercent leur activité à titre bénévole.
Une indépendance de décision qui leur permet d'assurer pleinement leur mission.

Devoir de formation

Élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités.

Conflits d'intérêts

Élus et salariés s'engagent à signaler toute situation où leurs intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée serait en conflit avec les intérêts du Crédit Mutuel et de ses sociétaires.



Application de la charte

La présente charte s'applique à tous, dans les relations au sein du groupe et vis-à-vis de l'extérieur. Chacun a un devoir de responsabilité et de vigilance : il s'engage à la respecter et à la faire respecter.

Élus et salariés ont la faculté d'interroger le déontologue sur l'interprétation des règles et le devoir de lui signaler d'éventuels dysfonctionnements.

Le comité d'éthique fait le bilan global de l'application de cette charte avec la contribution des caisses. Il peut être consulté sur toute question d'interprétation. Il se réunit au moins une fois par an.



Application de la charte

La présente charte éthique, adoptée par le conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie du 24 septembre 2016, s'applique à l'ensemble des structures partenaires du périmètre règlementaire de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

Le Crédit Mutuel met tous les moyens pour vous satisfaire.

Pour toute question sur cette charte,
vous pouvez contacter

Votre caisse de Crédit Mutuel

ou

**Le déontologue du Crédit Mutuel
Maine-Anjou, Basse-Normandie**

43 boulevard volney 53083 Laval cedex 9

Email : deontologuemabn@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Maine-Anjou, Basse-Normandie